

RCS : RENNES  
Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 D 01639  
Numéro SIREN : 844 482 612  
Nom ou dénomination : 190 Champarons

Ce dépôt a été enregistré le 04/04/2024 sous le numéro de dépôt 5108

190 Champarons  
Société civile de construction-vente  
au capital de 1.000 euros  
Siège Social : 1 rue Geneviève de Gaulle Anthoiz – RENNES  
844.482.612 RCS RENNES

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**  
**du 29 décembre 2023**

**PROCÈS-VERBAL DE DÉLIBÉRATION**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS,

Le vendredi 29 décembre à onze heures,

Les Associés se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Gérant.

La feuille de présence permettant d'établir que tous les associés sont présents, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Philippe GIRARD, Président de la Société ARC ATLANTE, elle-même Présidente de la Société GROUPE ARC, Gérante de la Société 190 Champarons, préside la séance et rappelle l'ordre du jour.

Le Président dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- \* la copie des lettres de convocation des associés,
- \* le texte des résolutions proposées.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 41 du décret du 3 Juillet 1978 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

**DÉLIBÉRATION**

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Y, 

**PREMIÈRE RÉOLUTION – NOMINATION D'UN  
COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE**

L'Assemblée Générale décide de nommer, pour l'exercice suivant, en qualité de commissaire aux comptes titulaire la Société GRANT THORNTON demeurant Parc Edonia - Batiment G - Rue de la Terre Victoria à SAINT GRÉGOIRE (35760) pour une période de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**DEUXIEME RÉOLUTION – QUITUS AU GÉRANT**

L'Assemblée Générale donne au Gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à onze heures trente minutes.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant et les Associés.

